

Débats à l'Assemblée nationale sur la ratification du traité CECA (Paris, 6 au 13 décembre 1951)

Légende: Du 6 au 13 décembre 1951, les députés de l'Assemblée nationale française débattent sur la ratification du traité instituant une Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). A cette occasion, le groupe communiste dénonce les dangers du futur pool charbon-acier et appelle à ne pas ratifier le traité CECA.

Source: Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. 07.12.1951-13.12.1951. Paris: Assemblée nationale. "Ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier", p. 8854; 8856-8857; 8862; 8894-8898; 9021-9028.

Copyright: (c) Assemblée Nationale

URL:

http://www.cvce.eu/obj/debats_a_l_assemblee_nationale_sur_la_ratification_du_traite_ceca_paris_6_au_13_decembre_1951-fr-3be5d3d8-d637-402f-8995-838fd9664ceb.html

Date de dernière mise à jour: 18/12/2013

Débats à l'Assemblée nationale sur la ratification du traité CECA

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi n° 727 autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris, le 18 avril 1951, et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires (nos 1786-1850-1855).

Je rappelle que la conférence des présidents, réunie le 30 novembre, conformément à l'article 39 du règlement, pour procéder à l'organisation du débat sur le projet tendant à ratifier le traité créant une communauté européenne du charbon et de l'acier et la conférence des présidents réunie le 4 décembre ont réparti comme suit le temps global réservé à ce débat :

Gouvernement, 2 heures ;
Commission des affaires étrangères, 3 heures ;
Commission des affaires économiques, 30 minutes ;
Commission des finances, de la production industrielle, du travail et de la défense nationale, chacune 15 minutes ;
Groupe du rassemblement du peuple français, 139 minutes ;
Groupe socialiste, 117 minutes ;
Groupe communiste, 107 minutes ;
Groupe du mouvement républicain populaire, 95 minutes ;
Groupe républicain radical et radical-socialiste, 83 minutes ;
Groupe des républicains indépendants, 110 minutes ;
Groupe des républicains progressistes, 45 minutes ;
Autres groupes, chacun, 30 minutes ;
Durée des scrutins, 30 minutes.

Le temps ainsi réparti comprend toutes les interventions dans le débat y compris les interruptions, ainsi que la durée des pointages dus à l'initiative d'un groupe.

La parole est à M. Alfred Coste-Floret, rapporteur de la commission des affaires étrangères.

M. Alfred Coste-Floret, rapporteur. Mes chers collègues, à une majorité approchant des deux tiers, après des délibérations nombreuses et scrupuleuses, votre commission des affaires étrangères vous propose de ratifier le plan Schuman.

En prenant cette décision dont elle mesurait l'importance, votre commission a voulu essentiellement faire un choix. Elle a voulu opter en faveur de la politique d'unité européenne, contre toute politique qui laisserait la France isolée dans une Europe indifférente ou hostile. Elle a voulu choisir l'Europe, l'Europe tout de suite, et non pas à terme, pour un avenir plus ou moins éloigné.

Ce faisant, elle a condamné d'une façon indirecte, mais formelle, toute politique de neutralisme.

Que ceux qui n'ont point voté au sein de la commission la ratification du plan Schuman contentent aujourd'hui la portée de cette alternative, cela n'est point pour m'étonner. Je voudrais, pourtant, essayer de démontrer que telle est bien, au fond, l'exacte portée du débat qui s'engage aujourd'hui.

En vous prononçant pour ou contre le plan Schuman – à la condition, bien sûr, de voir le monde tel qu'il est – vous vous prononcez pour ou contre l'Europe, pour ou contre les obligations nationales et internationales incluses dans notre politique européenne et, d'une façon indirecte, mais d'une façon certaine aussi, pour ou contre le neutralisme.

Ce sont essentiellement ces raisons d'ordre politique qui ont dicté le choix de votre commission des affaires étrangères.

Mais, s'agissant du charbon et de l'acier, il est impossible de négliger les motifs d'ordre technique. C'est pourquoi je développerai tour à tour les raisons d'ordre politique, d'ordre économique et d'ordre social qui ont commandé le choix de votre commission des affaires étrangères.

D'abord, les raisons politiques.

Ces raisons étaient déjà à la base de la déclaration du 9 mai 1950 qui a lancé au monde libre ce qu'on a appelé l'idée Schuman. La déclaration du 9 mai 1950 s'exprimait, en effet, de la façon suivante dans ses premiers paragraphes :

« La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent. La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques.

"En se faisant, depuis plus de vingt ans, le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite. Nous avons eu la guerre. L'Europe ne se fera pas tout d'un coup ni dans une construction d'ensemble. Elle se fera par des réalisations concrètes créant, d'abord, une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée. L'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne. »

Dans ce but, le Gouvernement français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité, mais décisif :

« Le Gouvernement propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe. »

Commencées sur ces bases, le 20 juin 1950, les négociations aboutissaient, le 18 avril 1951, à la signature du texte qui vous est soumis aujourd'hui pour ratification.

Comment ce texte sert-il les buts de notre politique étrangère ?

Parler des buts de notre politique étrangère, c'est parler essentiellement de la paix parce que, dans un monde divisé, dans un monde cassé, en proie à la guerre froide, la politique étrangère de la France ne peut poursuivre qu'un but : établir et servir la paix. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs.*)

Pour servir la paix, le plan Schuman s'efforce de réaliser les trois objectifs essentiels qui étaient déjà inclus dans les principes de la déclaration du 9 mai 1950 dont je viens de citer quelques extraits : construire l'ébauche d'une unité européenne plus vaste, résoudre d'une façon durable l'antagonisme entre la France et l'Allemagne, enfin internationaliser dans un but pacifique les industries de guerre.

Comment, d'abord, la communauté européenne du charbon et de l'acier peut-elle servir d'ébauche à une unité européenne plus vaste ?

L'Europe, mes chers collègues, ne peut se faire tout d'un coup. Elle ne peut se réaliser que par étapes et en partant de solidarités de fait.

Créer dans un domaine limité, mais essentiel, cette solidarité de fait, tel est l'un des buts du plan Schuman. Ainsi, à la fois limité mais extensible, peut-il constituer une base sérieuse pour l'édification de l'Europe.

[...]

En second lieu, la communauté européenne du charbon et de l'acier, pour établir la paix, poursuit la solution de ce difficile problème : résoudre l'antagonisme entre la France et l'Allemagne.

Que cela soit nécessaire pour établir une paix durable, il n'est pas un Français, mes chers collègues, qui pourrait le contester. Que le bon moyen pour cela soit de commencer à faire l'Europe par le charbon et par l'acier, voilà toutefois ce que certains d'entre vous ne veulent point admettre.

[...]

Si l'on va au fond des choses, l'on s'aperçoit qu'en fait il n'est point niable que l'Allemagne apporte à cette première construction européenne une double contribution positive.

D'une part, l'Allemagne accepte la mise en commun de ses ressources. C'est une renonciation, pour ce pays qui dispose d'un surplus de charbon, au privilège de ses utilisateurs. Désormais, les ressources allemandes sont mises en commun avec un accès égal de tous aux différentes sources d'approvisionnement.

La deuxième contribution positive de l'Allemagne, c'est la déconcentration de la Ruhr.

On ne peut avoir une politique de puissance que si celle-ci s'appuie sur un moyen de puissance. Le charbon est ce moyen de puissance pour l'Allemagne. La Ruhr a été un élément de puissance, elle ne l'est plus, elle ne le sera plus.

[...]

D'autre part, au point de vue sidérurgique, il y avait autrefois dans la Ruhr onze entreprises sidérurgiques contrôlées par sept ou huit personnes, qui contrôlaient en fait non seulement la sidérurgie allemande, mais par voie d'intermédiaires, la sidérurgie de la France et la sidérurgie européenne. Qu'il vous suffise de savoir, pour indiquer les moyens de puissance qui étaient à leur disposition, que l'une seule de ces usines produisait autant d'acier que toutes les usines de France réunies. Or, actuellement, il n'y a plus onze sociétés, il y en a dix-neuf, et lorsque sera achevée la réorganisation qui, aux termes de la loi 27, est en cours il y en aura vingt-quatre.

Surtout, l'on a supprimé dans la Ruhr la liaison verticale entre le charbon et l'acier. Il est vrai de dire que les magnats de la Ruhr, dans la période qui a précédé la guerre, ont pu fixer, au moyen du cartel international de l'acier, non seulement le taux de marche de leur propre sidérurgie, mais aussi le taux de marche de la sidérurgie française et de la sidérurgie des autres pays d'Europe. Cette liaison verticale est aujourd'hui supprimée. Le plan Schuman empêche de la rétablir.

[...]

C'est parce que le chancelier Adenauer désire, pour éviter le nationalisme et le totalitarisme qui ont fait tant de mal à son pays, que l'Allemagne s'intègre fortement à l'Europe de l'Ouest qu'il a accepté la double contribution positive que postule le plan Schuman.

[...]

Le plan Schuman ouvre donc pour la solution des relations franco-allemandes une voie nouvelle puisque, désormais, la réconciliation franco-allemande pourra se faire, chaque pays apportant dans ce domaine essentiel sa contribution à l'édification de l'Europe.

Mais surtout, l'Allemagne, pour appuyer une politique de puissance, a besoin d'un moyen de puissance. Le but du plan Schuman est de lui enlever ce moyen de puissance guerrière en lui enlevant l'énergie pour en remettre l'administration, conformément à des règles préétablies, à un organisme supranational. Il est donc juste de dire que, dans les relations franco-allemandes, le plan Schuman nous ouvre une voie nouvelle. Il constitue une chance qu'il dépend de vous, mesdames, messieurs, de ne point laisser échapper.

[...]

Mesdames, messieurs, il me reste maintenant, au terme de ce trop long exposé, à conclure. Je m'excuse auprès de l'Assemblée de l'avoir lassée si longtemps. (*Dénégations et applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

Je voudrais, comme je l'ai fait dans mon rapport écrit, poser essentiellement trois questions. Faut-il ratifier ? Faut-il ratifier sans réserves ? Faut-il ratifier sans résolutions ?

Faut-il ratifier ? Les observations mêmes que je viens de développer indiquent que c'est dans ce sens que votre commission des affaires étrangères vous propose de conclure. Il faut ratifier d'abord pour des raisons d'ordre politique, parce qu'il faut faire l'Europe et parce qu'il faut la faire tout de suite.

L'Allemagne est en plein devenir, mais ce devenir allemand n'a jamais cessé, et c'est précisément au moment où nous pourrions concevoir des inquiétudes sur son aboutissement, que le plan Schuman intervient d'une façon opportune pour stabiliser la situation et pour enlever à l'Etat national allemand, comme il enlève d'ailleurs à l'Etat national français, la disposition de son industrie lourde à des fins guerrières.

Mesdames ; messieurs, il s'est développé, autour de la politique européenne dont le gouvernement français a pris l'initiative et qu'il n'a cessé de poursuivre, une sorte de mystique. Si, refusant de ratifier le plan Schuman, vous mettiez bas cette politique, il est permis de s'interroger sur ce que seraient les réactions, non seulement chez les Etats, nos partenaires dans ce traité, mais aussi chez nos grands alliés qui n'ont cessé d'appuyer cette politique, parce qu'ils croyaient qu'elle était, non pas un petit moyen pour retarder les échéances, mais une grande idée pour asseoir la paix du monde sur une Europe plus pacifique parce que plus unie.

Il faut ratifier aussi pour des raisons d'ordre économique et social. Comme je crois vous l'avoir montré, le plan Schuman assurera pour demain l'expansion économique et le relèvement général du niveau de vie.

[...]

La proposition que nous avons faite aux nations européennes, sans exclusive d'aucune sorte, a remué l'opinion à l'étranger au moins autant qu'en France. Partout, on y a reconnu un effort pour insuffler à l'Europe indécise et hésitante la volonté de s'unir, non plus par des manifestations verbales, mais dans une coopération concrète et permanente, et de mettre en même temps un terme à la rivalité séculaire entre la France et l'Allemagne par l'association de leurs intérêts jusqu'ici opposés.

Une telle initiative ne pouvait réussir que si elle émanait de la France. D'autres initiatives n'avaient pas réussi à nous faire avancer d'une façon décisive dans la voie de l'organisation et de la pacification de l'Europe.

Au printemps de 1950, nous avions le sentiment de piétiner dans des impasses. Il fallait frapper un grand coup. Ne croyez pas que nous n'avons pas mesuré alors les difficultés, les risques de l'entreprise. Nous avons cru devoir oser. Vous direz si nous avons eu raison.

La conférence des six pays qui ont adhéré au principe du plan s'est réunie le 20 juin 1950, et, en moins de dix mois d'études et de négociations, ce plan est devenu un traité, signé par six gouvernements représentant une population de 155 millions d'habitants.

On a cru constater entre la déclaration du 9 mai et le traité final des différences fondamentales. Il n'en est rien : le plan contient l'essentiel du traité et rien dans le traité ne contredit le plan.

[...]

Cette rigoureuse fidélité au plan initial prouve que tous les membres de ces délégations étaient animés d'un idéal commun. Les méthodes et le résultat de leur travail témoignent de la netteté des idées autant que de la

fermeté des volontés.

On ne saurait trop le souligner, le traité n'est pas et ne pouvait être un compromis entre des intérêts nationaux divergents, le résultat d'un continuel marchandage. Il est devenu une construction commune à laquelle chacun a apporté sa contribution personnelle et l'ardeur de sa foi.

L'attrait de la nouveauté, l'ambition de réussir une entreprise sans précédent, ont été un stimulant pour ces hommes qui avaient la conviction légitime de jeter ensemble les fondements d'une coopération européenne durable. Tous, nous leur devons l'hommage de notre gratitude.

Cette œuvre n'est dominée par aucune idéologie. Elle se situe au-dessus des partis. Elle ne deviendra l'enjeu des luttes politiques que dans la mesure où, dans les parlements nationaux, les oppositions lui imprimeront ce caractère.

[...]

Chaque Etat signataire du traité se dessaisit de certains pouvoirs qu'il détient aujourd'hui à l'égard de ses propres ressortissants et cela au profit d'un organisme supranational que les six Etats créent et qu'ils reconnaissent en commun.

C'est ainsi que la haute autorité contrôle les investissements, fixe dans certaines circonstances les limites de prix, les quotas de production en période de crise, répartit les produits de la communauté en cas de pénurie.

Dans tous les domaines, l'Etat peut actuellement intervenir. Il n'y a donc pas là de dirigisme accru ou nouveau au détriment des entreprises. Celles-ci gardent toute la liberté d'action dont elles disposent actuellement, comme elles conservent leur droit de propriété, leurs responsabilités et les chances de profit que leur donne une saine gestion.

La nouveauté réside dans le fait que les décisions autoritaires, lorsqu'elles interviendront – et elles auront en tout état de cause un caractère exceptionnel – tiendront compte des intérêts de l'ensemble du marché unique créé dans les six pays participants, et non plus de la situation d'un seul de ces pays.

[...]

Notre préoccupation commune était, avant tout, de rendre impossible toute hégémonie nationale au sein de la haute autorité.

Ses membres sont désignés, soit à l'unanimité, soit à la majorité des cinq sixièmes, soit par cooptation. Ainsi est exclu l'accaparement de l'influence au profit d'un seul pays.

Aucun Etat ne peut, à aucun moment, compter plus de deux ressortissants parmi les neuf membres de la haute autorité. Une coalition d'Etats dirigée contre un autre Etat est pratiquement exclue d'un organisme dont les membres n'obéissent à aucune instruction et ne sont responsables que devant leur conscience.

Dans un comité de ministres, au contraire, de telles collusions, ne seraient pas impossibles.

Le caractère supranational de la haute autorité n'apparaît pas seulement dans la composition de cette autorité et dans ses attributions, mais dans l'esprit dans lequel elle exercera sa fonction.

Ses membres agiront, dans tous les domaines, au service d'une communauté dans laquelle se fondront et se confondront les intérêts nationaux. Chaque pays profitera de l'essor de l'ensemble et ce sentiment nous libérera désormais d'un protectionnisme qui ne nous procure que des garanties illusoire. Il cédera la place à une étroite et réelle solidarité des intérêts qui, elle, nous préservera d'une façon plus efficace et durable.

Mais, pour cela, il faut qu'à l'intérieur de la communauté soit éliminée toute disparité artificiellement créée

ou entretenue au profit des uns, au détriment des autres.

Il était donc nécessaire que le traité établisse des règles garantissant une concurrence libre et loyale, qu'il interdise et empêche tout ce qui viendrait la contrarier. C'est ainsi que l'article 65, qui a été cité par plusieurs orateurs, régit sévèrement les ententes professionnelles entre producteurs ou entre distributeurs, ententes qui sont trop souvent un instrument de lutte et de trouble dans les relations, soit entre les producteurs eux-mêmes, soit entre producteurs et utilisateurs.

Ces cartels sont nuisibles, par conséquent interdits, dans la mesure où ils ont pour but ou pour effet d'augmenter ou de maintenir les profits au détriment de la production, lorsqu'ils ont pour objet, notamment, une action concertée sur les prix ou une restriction de la production.

En revanche, tout ce qui est susceptible d'accroître la production ou de l'améliorer par une meilleure organisation, même concertée, par l'abaissement du prix de revient autrement que par une réduction des salaires, toute mesure de ce genre est non seulement autorisée, mais désirée, à condition qu'elle subisse le contrôle de la haute autorité.

[...]

Nous sommes convaincus que les objectifs économiques de la communauté seront atteints.

Quant aux objectifs politiques, vous les connaissez. Dès le 9 mai 1950, nous avons mis en évidence l'un d'entre eux, à savoir l'assainissement des relations entre la France et l'Allemagne ; c'est celui qui a été le plus généralement compris et approuvé.

Nous voulons mieux qu'une atténuation des antagonismes, mieux que la volonté réciproque de nous comprendre et d'accepter une coopération. Ce que nous cherchons, c'est à créer, par une fusion des intérêts eux-mêmes, des liens économiques indissolubles, l'impossibilité de préparer une guerre entre les ennemis d'hier, l'habitude enfin de travailler et de réussir ensemble au profit de l'un et de l'autre.

Nos deux nations, que des conflits séculaires ont si cruellement opposées et meurtries, ne seraient probablement pas mûres pour un tête-à-tête immédiat. Trop d'incidents, notamment dans les derniers mois, nous ont montré combien de points sensibles et parfois de méfiances subsistent encore entre nous, malgré les progrès énormes qui ont été accomplis entre gens de bonne foi.

C'est pour cette raison que nous restons profondément convaincus que le moyen le plus sûr et le plus rapide d'aboutir est la coopération de la France et de l'Allemagne au sein d'une association multilatérale où les particularismes auront tendance à s'atténuer au contact de l'ensemble des associés.

C'est ainsi qu'avec le problème de l'Allemagne se trouve implicitement et nécessairement posé le problème de l'Europe, cette Europe dont tout le monde parle, mais dont il est encore difficile de se faire une image précise.

En créant la communauté, nous avons la certitude, non pas de réaliser l'Europe, mais de faire un pas décisif vers cette Europe qui se cherche, qui veut s'unir et s'organiser.

Pour la première fois, nous créerons une institution, une autorité supranationale indépendante qui soit autre chose qu'un conseil des ministres ou un conseil de suppléants délibérant et votant sur instructions, préoccupés surtout de faire prévaloir des intérêts nationaux.

[...]

En votant ce projet, vous commencerez ainsi à faire l'Europe, une Europe réelle, active, consciente d'elle-même.

[...]

Mais vous qui ne voulez ni d'une Europe impuissante et dangereusement abandonnée à elle-même, ni d'une Europe défigurée qui ne serait plus elle-même, vous ne lui refuserez pas cette première et peut-être unique chance de vivre. Vous ne lui refuserez pas la possibilité d'accomplir pleinement sa mission dans l'épanouissement de ses ressources matérielles et spirituelles, dans la solidarité de tous les peuples irrévocablement attachés à la liberté et à la paix. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur divers bancs à droite.*)

[...]

M. Jacques Duclos.

Le plan Schuman, d'inspiration étrangère, s'inscrit dans une tradition peu glorieuse.

L'homme qui lui a donné son nom prolonge, en effet, avec le pool charbon-acier, une carrière marquée, notamment, par le vote du diktat de Munich et par la participation au gouvernement Pétain qui, en 1940, signa la capitulation de la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche. – Interruptions au centre.*)

[...]

Aujourd'hui, c'est aussi au nom de l'idée européenne que l'on se prépare à livrer aux trusts allemands les industries françaises du charbon et de l'acier.

Ce que la guerre n'a pu donner aux magnats allemands du charbon et de l'acier, M. Robert Schuman se prépare à le leur donner sous le signe de la communauté européenne. Et, comme les actes de trahison se parent toujours de mobiles apparemment nobles (*Vives protestations à gauche et au centre. – Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ainsi donc, en demandant à l'Assemblée de voter le projet de loi de ratification du plan Schuman, M. le rapporteur entend faire entrer dans la vie une formule célèbre due à l'imagination de M. Georges Bidault, « la révolution par la loi ».

A ce compte-là, M. Robert Schuman est en quelque sorte promu au rang de chef de file d'une cohorte de « révolutionnaires » un peu inattendus. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pour M. Robert Schuman, il s'agit peut-être d'une vieille réminiscence. Sans doute, pense-t-il à une autre « révolution », celle qui couronna la carrière de Pétain, à savoir la « révolution nationale ». Il s'agit maintenant d'une « révolution » du même ordre. Hier, Pétain faisait la « révolution » avec Hitler pour partenaire, aujourd'hui, on veut faire la « révolution » avec Krupp pour partenaire. (*Applaudissements à l'extrême gauche. – interruptions au centre.*)

Il n'est pas possible, en effet, de parler sérieusement du plan Schuman sans parler de Krupp. Ce personnage est libre, il est l'un des plus puissants magnats de la Ruhr, il est l'une des parties prenantes du plan Schuman et, de ce point de vue, il n'est pas inutile de rappeler certains passages de l'acte d'accusation établi par le tribunal américain des criminels de guerre de Nuremberg.

Naturellement, Krupp était membre du parti nazi. Il finança le parti de Hitler pour une somme qui, du 30 janvier 1933 au 1er septembre 1939, s'éleva à plus de 12 millions de reichsmark.

Krupp participa au démontage d'usines françaises, il fut l'un des bénéficiaires du pillage de notre pays en matières premières, machines, automobiles, biens mobiliers.

Au cours d'une réunion tenue en Alsace durant l'été 1944, Krupp participa à l'organisation du pillage de dernière heure des biens français en prévision de l'évacuation de la France par les nazis.

Ainsi donc, votre partenaire essentiel, Krupp, est un pillard et un voleur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

[...]

Ce Krupp traitait ses ouvriers d'une manière scandaleuse. L'acte d'accusation dit en effet ceci : « La privation de nourriture était une forme de punition couramment employée par les défenseurs, et les malheureux affamés qui essayaient désespérément de trouver quelque chose à manger étaient sévèrement et brutalement châtiés. »

Tel est le tortionnaire, le criminel à qui demain, en exécution des clauses du pool charbon-acier, pourront être livrés des ouvriers français privés de leur travail sur la terre de leurs pères et contraints à la déportation par votre politique. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

[...]

Nous répondons quant à nous à l'appel des mineurs Force ouvrière en refusant de voter la ratification du plan Schuman. Je me permets de dire à ces camarades qu'il n'est pas possible de modifier ce traité par amendement. Il faut ou le rejeter ou le ratifier et ceux qui ont des réserves donnent l'impression de gens qui, avant de commettre un crime, absorbent une rasade d'alcool comme pour se donner du courage. (*Applaudissements à l'extrême gauche. – Exclamations sur divers bancs.*)

Ainsi, la démagogie sociale que l'on tente de faire autour de la ratification du plan Schuman s'effondre comme un château de cartes devant la dure réalité des faits.

Ce plan monstrueux va consacrer la toute-puissance des magnats de la Ruhr qui attendent le cadeau de M. Schuman. Dans les milieux de la grande industrie de la Ruhr qui subventionnèrent Hitler et, dont M. Adenauer est le porte-parole, on attend une ratification du plan Schuman avec impatience et satisfaction.

[...]

Notre position est simple : de même que nous étions hier avec tous les Français, sans exception, qui voulaient libérer la France des occupants nazis, nous sommes aujourd'hui avec tous ceux qui veulent empêcher que la France soit livrée à Krupp. (*Applaudissements à l'extrême gauche. Exclamations sur divers bancs.*)

Nous voterons contre la ratification du plan Schuman et nous tenons à faire la lumière sur certains jeux politiques auxquels nous assistons.

[...]

Le plan Schuman n'est pas un plan de paix, c'est un plan de guerre. Cela ne semble pas effrayer nos gouvernants pas plus que les fascistes du R.P.F. Ils rêvent, les uns et les autres, d'une Europe transformée en une sorte de Sainte-Alliance des gouvernements réactionnaires.

M. de Gaulle aspire à jouer un rôle dans cette Europe fasciste où disparaîtraient, pense-t-il, toutes les traditions du passé révolutionnaire de notre pays. De même que M. Schuman aida Pétain à instaurer sa dictature fasciste, sous la protection des mitrailleuses étrangères, de même il travaille aujourd'hui à la préparation d'un régime fasciste avec son plan dont vont bénéficier les anciens commanditaires de Hitler.

Et c'est cette opération-là que soutiennent les députés socialistes en permettant au R.P.F. de jouer hypocritement un jeu qui veut paraître national...

[...]

Avant de voter, réfléchissez, mesdames, messieurs. Vous allez dire oui ou non à un plan de liquidation de notre indépendance et de notre souveraineté, à un plan de désindustrialisation de notre pays.

[...]

Le plan Schuman, qui soustrait à l'autorité nationale l'industrie du charbon et de l'acier, prépare la liquidation de notre armée nationale, qui se fera ou bien dans le cadre du plan Pleven, ou bien dans un tête-à-tête intégral avec la Wehrmacht, comme le veut M. de Gaulle.

Ce plan prévoit la déportation pour nos ouvriers qu'il aura réduits au chômage. Il organise la fin de la France en tant que grande nation.

C'est à l'aide du plan Schuman que les magnats allemands auront une victoire que le sort des armes ne leur a pas donnée, et c'est par haine de classe, par haine du communisme, par haine de l'Union soviétique, notre alliée, à qui nous devons tant pour la part qu'elle a prise à notre délivrance (*Exclamations au centre. – Applaudissements à l'extrême gauche*) que des gouvernants font une politique contraire à l'intérêt national.

Mais le dernier mot n'est pas dit. Nous appelons tous les Français et toutes les Françaises, sans distinction d'opinion ou de croyance et quelle que soit leur condition sociale, à la résistance, à l'union et à l'action nécessaires pour rétablir l'indépendance et la souveraineté de la patrie.

N'oubliez pas, mesdames, messieurs, que des députés furent marqués du sceau de l'infamie pour avoir voté en faveur de Pétain. Voter le plan Schuman est, dans les heures présentes, aussi grave. (*Exclamations et rires à gauche, au centre et à droite. – Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est pourquoi vous ferez bien de réfléchir. Soyez sûrs que le peuple dira des députés qui auront voté le pool charbon-acier : Ils ont livré la France aux magnats allemands et à leurs suzerains américains.

Il s'agit de choisir entre le vote pour Krupp...

M. Robert Bichet. Il est mort !

M. Jacques Duclos. ... et le vote pour...

Voix nombreuses au centre et à droite. Staline ! (Rires.)

M. Jacques Duclos. ... la France !

Notre choix est fait : Nous votons pour la France. (*Applaudissements prolongés à l'extrême gauche. – Exclamations et rires sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'article 1er du projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant une communauté européenne du charbon et de l'acier ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires :

Nombre des votants : 612

Majorité absolue : 307

Pour l'adoption : 377

Contre : 235

L'Assemblée nationale a accordé la confiance. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

En conséquence, l'article premier du projet de loi est adopté.

Voici maintenant, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin sur la question de confiance posée pour l'adoption de l'ensemble du projet de loi :

Nombre des votants : 610

Majorité absolue : 306

Pour l'adoption : 377

Contre : 233

L'Assemblée nationale a accordé la confiance. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

En conséquence, l'ensemble du projet de loi est adopté.